Avis d'appel public à la concurrence n° 19/11- DGEE/BMC du 16/11/2020

I. <u>Informations relatives à l'acheteur public</u>

La Polynésie française, représentée par le ministère de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, BP 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Immeuble CGM,, Rue du Général de GAULLE - Tél. : 40.54.87.80 secretariat@education.min.gov.pf, qui a toute autorité pour mener les opérations de passation et de signature du marché.

II. Objet et caractéristiques principales

Les travaux prévus concernent la construction de l'ascenseur au Collège de TIPAERUI, localisé sur la ville de PAPEETE.

La présente consultation donnera lieu à la passation d'un marché à procédure adapté (MAPA).

III. Prestations

Les travaux seront réalisés en 2 lots :

- 1) Lot 1: gros œuvre finitions
- 2) Lot 2 : équipement d'ascenseur

Les modalités de leur attribution sont définies à l'article 6 du règlement de consultation.

IV. Procédure

La procédure retenue est l'appel d'offres à procédure adaptée (LP 321-1 et suivants du CPMP).

V. Conditions de participation – Pièces à fournir par le candidat

Les justificatifs à produire sont détaillés dans le règlement de la consultation et comprennent :

- Des renseignements relatifs à l'identification et aux coordonnées du candidat, l'identité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat (A 233-5 du CPMP);
- O Un extrait du Kbis datant de moins de 3 mois ;
- O Les attestations établies par la direction des impôts et des contributions publiques (DICP), le receveur des impôts et la Direction générale des finances publiques justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles (A 233-5 du CPMP);
- Une attestation établie par la Caisse de Prévoyance Sociale justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration;
- O Chiffre d'affaire global sur les trois dernières années.

Il est rappelé aux soumissionnaires que toute offre ne comportant pas l'ensemble de ces pièces, pourra être rejetée par la commission d'appel d'offres.

VI. Critères d'attribution

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles LP 235-2 et suivants du CPMP, selon les critères et sous-critères d'attribution suivants :

a)	Le prix	: 60
b)	La valeur technique	: 40
	1) Moyens	: 10
	2) Mémoire technique	: 20
	3) Délai global	:10

VII. Délais de remise des offres

La remise des offres est fixée au 14/12/2020 avant 11h30, délai de rigueur. Toute offre parvenue après cette heure sera rejetée.

Les offres seront valables 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

VIII. Adresses

Le règlement de la consultation et l'ensemble du dossier peuvent être consultés et retirés au Pôle des constructions et de la maintenance de la Direction générale de l'éducation et des enseignements, rue TUTERAI TANE à PIRAE.

Les offres sont à remettre au secrétariat du PMC de la DGEE, rue TUTERAI TANE à PIRAE.

IX. Conditions de remise des offres

L'offre sera présentée sous pli unique et contenir les pièces visées à l'article V ci-dessus et à l'article VII du Règlement de consultation.

L'enveloppe extérieure à l'adresse de la DGEE, portera la mention « Appel d'offres pour la construction de l'ascenseur au collège de TIPAERUI »

X. <u>Date d'envoi du présent avis à la publication</u>

Le présent avis a été envoyé à la publication le : 16/11/2020

La ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique:

Christelle LEHARTEL

de l'éducation, de la modernisation

de l'administration, en charge du numérique

Pésie fran